

Mes P@rnelles

De la sécurité à la performance

Avec «Mes P@rnelles», gérez votre parcellaire en quelques clics !

Les premiers semis de l'année marquent le démarrage de la nouvelle campagne. De la mise en place de l'assolement au calcul des marges, «Mes P@rnelles» vous permet de gérer très simplement les problématiques techniques, réglementaires et économiques qui tournent autour de vos cultures.

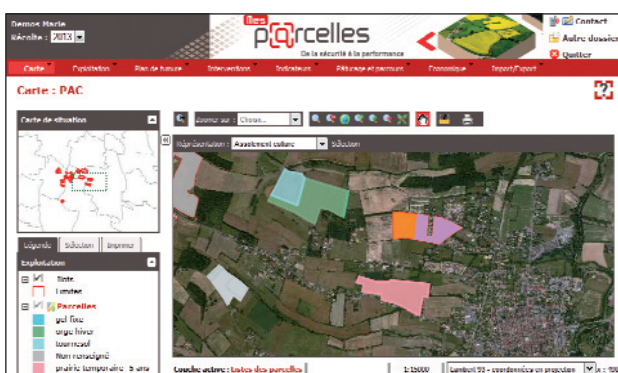
Première année d'abonnement

Lorsque vous vous abonnez, la première étape consiste à créer les îlots et les parcelles, pour cela, les données du dossier PAC sont importées directement depuis Télépac. Pas d'erreur possible sur les surfaces ! L'étape suivante consiste à personnaliser

ses types de sols, ses semences, ses produits et son matériel. Les années d'après, il n'y a plus à ressaisir ces informations mais vous avez toujours la possibilité de les modifier ou d'en ajouter, par exemple, un nouveau tracteur ou autre.

La mise en place de l'assolement

À partir des données de l'année précédente, vous saisissez votre assolement. Les parcelles sont déjà tracées et les précédents automatiquement renseignés. La mise en place de l'assolement peut se poursuivre tout au long de la campagne au gré des changements possibles. Au moment de la PAC, il ne reste plus qu'à transférer l'assolement sur TéléPAC en quelques clics.



L'élaboration du plan prévisionnel de fumure

Si vous êtes en zone vulnérable ou si vous avez contractualisé des mesures agromatériologiques (MAE) comme la prime à l'herbe (PHAE), la rotationnelle, ou une MAE Territorialisée comme la bouillouze ou Gers Amont, le moment de l'établissement du plan prévisionnel de fumure est toujours fastidieux.

Avec «Mes P@rnelles», les calculs se reportent facilement et le pilotage de la fertilisation est plus aisé. Vous disposez de listes déroulantes et les calculs sont automatisés. A la fin de la saisie du fractionnement, il est très aisé de connaître rapidement les volumes d'engrais à commander.

La saisie de vos pratiques

Le choix des opérations à enregistrer est laissé à chaque exploitant. En effet, «Mes P@rnelles» s'adapte aux besoins de chacun. En fonction de votre souhait et de vos obligations réglementaires, vous définissez la précision de saisie. Il est possible de se limiter aux enregistrements réglementaires ou d'aller plus loin pour avoir une traçabilité plus complète qui peut permettre de calculer jusqu'aux marges directes.

L'enregistrement de vos pratiques culturales se fait en toute sécurité car à tout moment lors de la saisie, des alertes sur les éléments réglementaires (AMM, période d'épandages,...) se mettent en action. Egalement en fin de campagne, un module de «Mes P@rnelles» reprend le cahier d'épandage et le registre phytos pour vérifier si les éléments réglementaires sont respectés avant d'imprimer les documents obligatoires.

La déclaration PAC

En avril, l'assolement est déjà saisi sur «Mes P@rnelles», il ne vous reste plus qu'à le finaliser, en faire les derniers ajustements sur les cultures d'été et en quelques clics, le dossier est transféré sur TéléPAC !

Si vous souhaitez être sécurisé, la Chambre d'Agriculture vous accompagne pour vérifier la cohérence de votre assolement au regard de la réglementation PAC.

Le calcul des marges

Une fois la récolte effectuée, le bilan technico-économique peut-être rapidement réalisé. Sur la base de vos enregistrements et de vos factures il est possible

de calculer la marge brute. Avec le référentiel du BCMA en ligne, les coûts de mécanisation de chaque culture peuvent être rapidement évalués.

Parce que vous êtes tous différents et que vous avez des besoins spécifiques, la Chambre d'Agriculture du Gers s'adapte pour vous offrir 3 types de services «Mes P@rnelles» et ainsi répondre à chacune de vos attentes. Alors pour en savoir plus, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Marie LAFFITTE au 05.62.61.77.45.

«Mes P@rnelles», toujours avec vous !

«Mes P@rnelles Touch» est la solution mobile sur smartphone et tablette de «Mes P@rnelles», solution complète de gestion parcellaire en ligne.

Fini le carnet papier !

«Mes P@rnelles Touch» vous permet de saisir directement au champ les enregistrements dans votre compte «Mes P@rnelles». Plus besoin de réaliser un pré-enregistrement

sur un carnet traditionnel pour ressaisir les éléments une fois rentré au bureau. Plus d'oublis, d'erreurs ni de crainte d'égarer son carnet.

De multiples fonctionnalités

Dans cette première version de «Mes P@rnelles Touch», vous :

- saisissez vos interventions culturales sur les parcelles (travail du sol, semis, fertilisation, traitements phytosanitaires, récolte, taille des vignes, vendanges, ...)
- Enregistrez le temps passé, le matériel utilisé

et la main d'oeuvre,

- consultez l'historique des interventions,
- accédez à la base phytosanitaire afin de visualiser les éléments réglementaires (doses, ZNT, délai de ré-entrée...),
- vérifiez les mélanges de produits phytosanitaires.

Avec ou sans connexion internet

Cette application nécessite une connexion internet mais fonctionne également en cas d'indisponibilité du réseau. Le système s'adapte et passe d'un état connecté à déconnecté en fonction de la force du signal, sans perturber la saisie des données. Dès que le réseau est rétabli, les saisies faites en mode déconnecté sont synchronisées et sont sauvegardées.

Ce mécanisme est complètement transparent pour l'utilisateur et vous permet de travailler dans des zones mal desservies en réseau.

«Mes P@rnelles Touch» est la seule solution

d'enregistrement mobile du marché à fonctionner en état déconnecté.



«Mes P@rnelles», un service à la carte !

La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose un service en ligne «Mes P@rnelles» à la carte, suivant vos besoins. De la saisie de toutes les interventions par un conseiller à un accompagnement ponctuel autour des étapes clés de votre itinéraire technique, la Chambre d'Agriculture du Gers vous accompagne comme vous le souhaitez à travers 3 services «Mes P@rnelles».

Un conseiller à vos côtés

Avec «Mes P@rnelles Enregistrements sécurisés» et pour 40 € H.T/mois :

- vous disposez du logiciel complet et des mises à jour régulières,
- un conseiller réalise votre déclaration PAC,
- il saisit les éléments réglementaires spécifiques à votre exploitation (ZV, ICPE, MAE, cahier des charges de production...)

- il vous apporte un conseil sur le respect des préconisations de fertilisation,
- vous disposez d'une analyse de vos pratiques de fertilisation et phytosanitaires,
- si vous utilisez des engrais organiques (fumiers...), vous visualisez vos surfaces épandables,
- vous avez un classeur comprenant toutes vos données réglementaires nécessaires à votre exploitation face à un contrôle.

Etre autonome mais épaulé

Avec «Mes P@rnelles Performance» et pour seulement 20 € H.T/mois :

- vous disposez du logiciel complet (de la PAC jusqu'aux calculs économiques en passant par les enregistrements réglementaires) et des mises à jour régulières, ainsi que tous les nouveaux modules,

- vous participerez à une formation de 3 jours pour apprendre à manipuler «Mes P@rnelles» à partir de vos données,
- un conseiller de la Chambre d'Agriculture du Gers répond à toutes vos interrogations concernant «Mes P@rnelles» et la réglementation,
- vous avez l'application «Mes P@rnelles Touch» sur smartphone.

Assurer l'essentiel réglementaire

Avec «Mes P@rnelles Sécurité» et pour seulement 10 € H.T/mois :

- vous disposez des modules pour réaliser votre dossier PAC et enregistrer vos interventions culturales,
- vous avez automatiquement les mises à jour régulières,

- vous participerez à une formation de 3 jour pour apprendre à manipuler «Mes P@rnelles» à partir de vos données,
- un conseiller de la Chambre d'Agriculture du Gers répond à toutes vos interrogations concernant «Mes P@rnelles» et la réglementation,
- vous avez l'application «Mes P@rnelles Touch» sur smartphone.